



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
PLAINE LIMAGNE
158 Grande Rue – 63260 Aigueperse**

Note programmatique

Pour la conception d'un accueil de loisirs à Randan
(annexée au programme établi par CRX AMO pour l'aménagement
d'un espace culturel à Randan, en date de Juin 2021)

Préambule :

Le projet a pour ambition de délocaliser, au sein du futur espace culturel, l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) actuellement situé dans les locaux de l'école communale de Randan. La présente note programmatique vient compléter le programme établi par CRX AMO, en date de Juin 2021.

Définition des besoins

Capacité maximum: 50 enfants dont 16 moins de 6 ans.

Besoins:

- 1 salle d'activité pour les moins de 6 ans de 70m² (recommandation 4m² par enfant).
- 1 dortoir de 20m² pour environ 10 enfants.
- 2 salles d'activité pour les plus de 6 ans de 50m² chacune soit 100m² (recommandation 3 m² par enfant).
- 1 espace polyvalent (salle de motricité, salle de regroupement...) de 60m².
- 1 espace cuisine de 15m²(micro-onde, four, réfrigérateur, plaque de cuisson...).
- Salle des animateurs de 15m²
- Un bureau de 5m².
- Une infirmerie de 5m².
- Régie pour le matériel de 8/10m².
- Prévoir des rangements dans chaque salle.
- Sanitaires pour les moins de 6 ans avec une douche + sanitaires pour les plus de 6 ans.

Superficie totale (hors sanitaire) : 300m²

Le projet d'ALSH devra être conforme à la réglementation en vigueur et les services de la PMI devront être associé dès la phase de conception.

Principe architecturaux attendus

1. Aménagement des espaces d'animation et appropriation de l'espace.

Les ALSH sont conçus pour offrir aux enfants un cadre de vie agréable et adapté, tout en étant fonctionnel. De nombreuses activités leurs sont proposées : activités manuelles, culturelles, sportives, jeux...

La mise en place de ces activités, notamment créatives, sera facilitée par la conception architecturale des locaux et espaces. De grands rangements, larges et profonds, permettent de pouvoir stocker l'ensemble du matériel nécessaire à l'encadrement des enfants et des activités proposées, mais aussi de libérer l'espace de meubles parfois encombrants. Ces rangements sont nécessaires à la fonctionnalité des salles de vie, ainsi qu'à l'usage des espaces de circulation et de distribution, dans lesquels les enfants déposent souvent sacs, manteaux, chapeaux...

Il est également important de permettre l'appropriation de l'espace par les enfants. Leurs productions sont exposées dans les locaux, et participent à la décoration et à l'ambiance des lieux, souvent en lien avec une thématique, fil rouge des vacances. L'exposition des productions est en perpétuel mouvement, au rythme des vacances scolaires. Pour cela, des systèmes et des matériaux adaptés et durables doivent être prévus. L'objectif est de faciliter la présentation des productions sans détériorer les locaux. Systèmes d'accroches au niveau des plafonds et des murs, matériaux adaptés pour ne pas s'arracher lors d'affichage, etc. sont indispensables pour qu'enfants, animateurs et parents profitent pleinement des créations réalisées lors des séjours.

Ces dispositifs, rangements, systèmes et matériaux adaptés à l'affichage, doivent être pensés en amont de la construction du bâtiment afin d'être intégrés à l'écriture architecturale des espaces. De cette manière, la conception des salles est optimisée, fonctionnelle et maîtrisée, engendrant ainsi une qualité des espaces de vie et des économies sur le long terme.

Destinés aux enfants, le bâtiment sera conçu de manière à ce qu'ils se repèrent et accèdent facilement à tous les secteurs et fonctions qui lui sont réservés, pour qu'ils s'approprient le bâtiment et soient rassurés. Les locaux seront donc bien identifiés, avec une distribution claire et simple.

Les flux de circulation et les accès à l'ALSH devront être différenciés de ceux de la médiathèque afin de garantir l'appropriation des lieux et le confort de l'ensemble des usagers (ALSH et Médiathèque).

Les sanitaires sont aussi des lieux d'apprentissage. Leur localisation doit être judicieuse, plutôt centrale, et leur configuration doit permettre aux enfants de préserver leur intimité

Le dortoir, coin de repos permettant la sieste et le temps calme des enfants, sera éloigné des espaces de jeux et des salles bruyantes afin d'éviter de déranger le sommeil des enfants.

L'ambiance de cet espace sera calme, confortable, de taille peu importante pour favoriser l'endormissement. Il est d'ailleurs parfois préférable de scinder l'espace pour créer des lieux « cosy » avec possibilités de différentes fonctions : temps calme, temps de détente, temps de sieste, etc.

2. Ambiance :

L'ambiance des locaux devra être conforme à leur destination : tantôt chaleureuse et apaisante, tantôt lumineuse et dynamique. Puisqu'il s'agit de concevoir des espaces d'activités et donc ludiques, le choix des matériaux et des couleurs sera prépondérant... en évitant toutefois la surenchère !

L'intervention d'un spécialiste de la couleur dès la conception peut s'avérer judicieuse.

3. Matériaux et santé

Dans les salles d'activités, les enfants sont amenés à être souvent en contact avec les revêtements de sols et muraux. On veillera donc à choisir des matériaux naturels pour limiter les émanations de produits volatils toxiques.

Pour les sols, on évitera le PVC en préférant le linoléum ou le bois massif vernis sans solvants.

Pour les murs, les briques de terre, les plaques de gypses, les enduits et badigeons à chaux, terre ou plâtre, les bardages bois et les peintures sans solvants seront privilégiés.

Le mobilier sera également choisi selon les mêmes critères, en préférant le bois massif au contreplaqué ou au mélaminé, qui contiennent des colles en grande quantité. Les produits d'entretien seront dans la même tendance.

Les revêtements intérieurs seront choisis en fonction de leur usage supposé. On posera des matériaux résistants dans les salles d'activités, et on évitera la simple peinture sur les zones murales destinées aux accrochages ou collages (dessins, affiches, informations...).

4. Confort thermique et acoustique

Le chauffage sera bien sûr choisi en fonction de l'utilisation du bâtiment. Il sera doux et uniformément réparti. Le choix d'une énergie renouvelable, au-delà de répondre à la réglementation thermique, peut également représenter une ressource pédagogique.

Quoiqu'il en soit, on évitera les systèmes à air pulsé, sources d'inconfort (courants d'air) et de propagation des poussières, en préférant la diffusion par rayonnement.

Le confort thermique consiste aussi à se protéger des surchauffes en été. La climatisation sera proscrite pour des questions environnementales et de santé. On préférera des solutions bioclimatiques telles que l'inertie, en choisissant des matériaux lourds, la protection solaire des façades exposées avec de la végétation, des pergolas ou des auvents, qui auront en plus l'avantage de créer un espace tampon protégé, entre l'intérieur et le jardin.

La correction acoustique est également très importante, dans les salles d'activités ou la salle de repos. Au-delà des plafonds démontables pouvant assurer cette fonction (mais terriblement inesthétiques et banalisant l'espace), on choisira des matériaux de revêtement moins techniques et plus chaleureux : panneaux de bois perforé ou ajouré, panneaux acoustiques de couleur rapportés en murs et plafonds, éviter le carrelage au sol...

Enfin la ventilation sera adaptée aux usages polyvalents, en évitant les nuisances sonores ou l'inconfort lié aux courants d'air. Dans les choix des systèmes, on gardera à l'esprit que le bâtiment doit rester simple à utiliser et économique à entretenir.

5. Les espaces extérieurs :

Les espaces extérieurs des ALSH jouent un rôle important dans la vie de ses structures. Cour de récréation ou espace spécifiquement dédié, ces espaces devront être aménagés pour être le support de multiples activités encadrées ou autonomes : activités ludiques s'appuyant sur des jeux adaptés aux différentes tranches d'âge, activités sportives autour d'un plateau d'évolution polyvalent, activités nature autour du jardinage et de l'observation...

Terrains d'expérience, de confrontation et d'apprentissage, ces espaces doivent permettre de satisfaire les besoins de tous les enfants, autour d'activités dynamiques ou calmes, pratiquées seuls ou en groupe. La démarche d'aménagement doit veiller, autant que possible, à créer différents types d'espaces et d'ambiances, propices à des activités diverses, et adaptées à des âges multiples ; à définir des zones selon leur tonalité (animée, calme, conviviale...) et leur fonction (grande aire d'évolution, coins d'activités à thèmes, espaces verts). Une différenciation en fonction des tranches d'âges accueillies peut être souhaitable, sans avoir forcément recours à des séparations trop formelles et étanches. On recherchera également la diversité dans les matériaux mis en œuvre au niveau des sols et des infrastructures. La qualité de l'accompagnement végétal conditionnera aussi pour une grande part l'agrément et l'appropriation de ces espaces par les enfants et le personnel d'animation.

Sur un plan pratique, on veillera à proposer des rangements spécifiques, facilement accessibles, pour le matériel dévolu aux activités extérieures.

Enfin, le souci de sécurité, les contraintes de surveillance et celles d'entretien et de gestion adaptées aux capacités de la collectivité maître d'ouvrage, seront des composantes à prendre en compte dans l'élaboration du projet. Un accès direct aux espaces extérieur devra être privilégié.